PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

CONVOCATION DU 12 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la Présidence de Jean-Philippe CLERC.

Présents (13) : CETRE Thomas, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, GAUTHERON Raphaël, GREBOT Chantal, GREGOIRE Danaelle, GREEN Samantha, MALET Bruno, PARODAT Caroline, GRAPPE Pascal, SECOND Pascal , VIGOUREUX Tristan , ZANCHI Catherine

Excusés (2) : PIOTELAT Anne-Laure (donne pouvoir à Caroline PARODAT), CHARNET Madisson (donne pouvoir à Danaelle GREGOIRE)

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Mme Caroline PARODAT

Madame Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 21 août 2026
3. Relevé des décisions
4. Intervention de M. Paul VAUTRIN, Directeur de la Tuilerie, sur le projet de carrière Champ Rampaux
5. Compte-rendu des réunions
6. Délibération affouage sur pied 2026 : assiette, dévolution et destinations des coupes de l'année 2026
7. Délibération : remboursement de la peinture pour le futur salon de coiffure
8. Rentrée scolaire
9. Point sur les Rendez-vous à la Terre
10. Convention terrains de pétanque
11. Point sur le projet de rénovation du bâtiment Ridet
12. Projet de réseau de chaleur
13. Bulletin communal 2027
14. Suite Territoriale
15. Subventions
16. Urbanisme
17. Informations et questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

2. Approbation du procès-verbal du 21 août 2026

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

3. Relevé des décisions

4. Intervention de M. Paul VAUTRIN, directeur de la tuilerie, pour le projet de carrière Champ Rampaux

Monsieur le Maire remercie Monsieur Vautrin, qui a organisé pour les élus du conseil municipal une visite de la tuilerie préalablement à la tenue de la séance. Il lui donne ensuite la parole.

Le directeur du site présente le nouveau projet de carrière « Champ Rampaux ».

Ce projet a pour objectif de garantir à long terme l'alimentation de la tuilerie de Commenailles en argile, en complément ou substitution des carrières actuelles de Champ Panis à La Piotière, Champs du Si au Villarnier et Bois de Gand.

Le projet de la nouvelle carrière « Champ Rampaux » (située direction Froideville, au bout de la rue des Piochys) vise à remplacer le gisement de Champ Panis. L'exploitation est prévue par phases de 5 ans, pour une durée totale de 15 ans au titre de cette première autorisation préfectorale. Le volume moyen d'extraction est estimé à environ 25 000 tonnes par an (avec un plafond d'autorisation fixé à 60 000 tonnes). La durée d'extraction sur le terrain sera d'environ 15 jours par an, en période estivale.

Le périmètre retenu ne comporte aucune zone humide ni d'enjeux majeurs pour la faune et la flore. Les terrains seront remis en état progressivement avec des pentes douces, puis remis à disposition des agriculteurs sous forme de prêts à titre gratuit.

Les élus se montrent particulièrement attentifs à l'impact du trafic de camions, ainsi qu'à la vitesse de circulation dans la rue des Piochys et au bien-être des riverains. Monsieur Vautrin indique que ce point sera pris très au sérieux : des solutions telles que le contrôle de la vitesse ou la pose de radars pédagogiques déplaçables sont envisagées.

Par ailleurs, un goudronnage du début du chemin d'accès à la carrière sera réalisé afin de réduire la poussière ainsi que les bruits de démarrage et de freinage, complété par la création d'aires de croisement. La plage horaire de livraison sera un sujet important à déterminer en fonction des retours perçus durant l'enquête publique et après discussions avec la municipalité. Celle-ci pourra être variable selon la période d'extraction et les contraintes présentes à ce moment. Conformément à la réglementation (octobre 2024), l'enquête publique durera trois mois, en parallèle de l'instruction, et comprendra deux

réunions publiques (en ouverture et en clôture). Le directeur souhaite organiser cette concertation sous forme de stands d'information thématiques (bruit, poussière, circulation), sous réserve de l'accord du commissaire enquêteur.

La demande d'autorisation sera déposée fin septembre 2026, pour un démarrage de la première extraction envisagée au plus tôt en 2028.

5. Compte rendu des réunions

22/08	Fête du hameau du Vernois, célébration des 10 ans du FabLab.
25/08	**Commissions CCBHS Urbanisme** : Recensement des friches (loi ZAN) et calendrier du PLUi (approbation ciblée pour juillet 2029).
25/08	**Commissions CCBHS Jeunesse** : Visite de la Fruitière à Montain, engagement des 12–25 ans et court-métrage sur le harcèlement.
28/08	**Réunion publique Pétanque** : création de 9 terrains au stade grâce au mécénat local (Bardoux TP, Mathey) et bois communal ; inauguration officielle le 17/09.
29/08	**Les Commenaill'ries** : 2 spectacles de rue et repas sous chapiteau (bilan financier d'organisation à venir).
31/08	**Commission Environnement CCBHS** : Référentiels Climat-Air-Énergie, étude d'une plateforme bois-énergie et financement à 85 % de la restauration des mares.
04/09	**Remise des Cartes Avantages Jeunes** : Remise conviviale devant la mairie (plus de la moitié des cartes distribuées le soir même).
05/09	**Atelier « Rendez-vous à la terre »** : préparation logistique des repas pour bénévoles/artistes et confection des structures végétales.
07/09	**Réunion Brioches** : 245 brioches commandées pour la commune (448 sur le secteur) , seront vendues par 32 bénévoles au profit du soutien au handicap. Organisation Nadine Compagnon, Valérie Febvre, Karine Clerc.
08/09	**COPIL Assainissement (Voiteur)** : rédaction du règlement de service, réunions publiques à venir en octobre pour foyers connectés à la station, tarification des puits privés .
09/09	**Élagage aux abords des lignes ENEDIS** : analyse des arbres menaçants identifiés par survol afin de planifier les élagages à charge de la commune ou des riverains.
10/09	**Conseil Communautaire (CCBHS)** : validation du projet périscolaire Ridet (fonds de concours et transfert maîtrise d'œuvre), emprunt de 850 k € par la CCBHS et répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour augmenter la part intercommunale et constituer un fonds dédié au soutien des commerces (le FPIC devrait représenter 7 000 € pour la commune).
10/09	**SIE des 3 rivières** : attribution du marché de canalisations (ETC TP), travaux au château d'eau et gestion de la hausse de consommation estivale.
12/09	**Commission CCAS** : colis Seniors (~90 bénéficiaires, distribution le 19/12), après-midi intergénérationnelles et organisation d'ateliers santé/intergénérationnels avec la Mutualité Française.
14/09	**Réunion ADS (*Autorisation du Droit des Sols*)** : présentation des équipes instructrices de Lons-le-Saunier.
14/09	**Députée Danielle Brulebois** : échanges sur les actions menées à mi-mandat.
15/09	**Projet« Ridet »** lancement officiel du chantier (désamiantage) et notification des marchés aux entreprises.
15/09	**Bilan Stérilisation Chats** 33 chats stérilisés et 19 chatons adoptés (1 999 € de reste à charge pour la commune).
16/09	**Réseau de Chaleur** : tracé réoptimisé, présentation projet ESQ/DIA.(*Esquisse, Diagnostic*).
16/09	**Sécurité Routière avec le Conseil Départemental du Jura (CD39)** : pour tenter d'agir contre la vitesse excessive, installation en 2027 d'écluses/chicanes en expérimentation (RD33 et RD38) pour réduire la vitesse et envisager des aménagements routiers.

6. Délibération n°18/09/2026-01 – affouage sur pied- campagne 2026-2027

La forêt communale de Commenailles (538,25 ha), soumise au Régime forestier, fait l'objet d'un aménagement validé en 2020. Conformément à ce plan, l'ONF propose annuellement les coupes et travaux nécessaires à sa préservation et à son exploitation durable.

La commune souhaite pérenniser l'affouage, permettant l'affectation de tout ou partie des coupes au partage en nature entre les habitants pour leurs besoins domestiques. Les bois délivrés ne peuvent être vendus (art. L.243-1 du Code forestier). L'affouage est réservé aux personnes occupant un logement fixe et réel dans la commune (un lot par foyer), l'affectation de ces bois s'appuie sur le programme d'aménagement, le tableau d'assiette de l'ONF et le recensement préalable des foyers candidats pour l'exercice 2026/2027.

Monsieur le Maire propose :

- La destination à l'affouage sur pied du produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 5r, 21af, 26p, 38aj, et 41af , ainsi que des houppiers de chablis sur l'ensemble de la forêt communale.
- D'arrêter le rôle d'affouage joint à la présente délibération.

- De désigner comme bénéficiaires solvables (garants) :
 - FEBVRE Pascal
 - GAUTHERON Raphaël
 - CETRE Thomas
- D'arrêter le règlement d'affouage joint à la présente délibération.
- De fixer le volume maximal estimé des portions à 30 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort.
- De fixer le montant total de la taxe d'affouage à 2 200 €. Ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, la taxe s'élève à 50 € par affouagiste.
- De fixer les conditions d'exploitation suivantes :
 - L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Vu la présentation faite, vu les explications données, le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE la proposition telle que présentée ci-dessus**.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

7. Délibération n°18/09/2026-02 – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Monsieur le Maire informe de l'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026.

Monsieur le Maire propose :

-d'approuver l'état d'assiette des coupes 2026 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

-de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles 3aj, 6p, 37aj, 39aj, 42 af en bloc façonnés ;

-de destiner le produit des coupes des parcelles 26p, 38af, 41af, 21af et divers chablis à l'affouage ;

-de demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donner d'ordre ;

-de demander à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;

-de l'autoriser à signer les devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation ;

-d'être autorisé à signer tout document afférent.

Vu la présentation faite, vu les explications données, le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE la proposition telle que présentée ci-dessus**.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

8. Délibération n°18/09/2026-03 – Remboursement peinture salon de coiffure

Le conseil a validé dans sa délibération du 21/08/2026-03 la prise en charge de la peinture pour rénover le salon de coiffure repris par Laura Menestrier. Pour réduire ces coûts, Monsieur le Maire a acheté la peinture. Il convient donc de lui rembourser ces frais pour un montant de **157,47 €.** Monsieur le maire, concerné par cette affaire, quitte la séance pour ne prendre part ni à la présentation, ni au débat, ni au vote. C'est le 1er adjoint qui préside la séance et procède au vote.

Après présentation des différents éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à Monsieur Jean-Philippe CLERC la somme de 157.47 €

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Total des votants : 14, le maire n'ayant pas participé au vote

9. Rentrée scolaire

L'école compte 108 élèves pour cette rentrée.

Classe	Enseignant(s)	Effectif	Détail niveaux
PS/MS	Mme Stéphanie Bouriaux	25	16 PS, 9 MS
CP	M. Léo Charles, Mme Isabelle Dury	18	18 CP
MS/GS	Mme Séverine Robert	26	7 MS, 19 GS
CE1/CE2	Mme Marion Tschudi	18	7 CE1, 11 CE2
CM1/CM2	Mme Anne-Laure Guyard	21	7 CM1, 14 CM2
Total		**108**	

Le nouveau directeur est Léo Charles. La municipalité reste très attentive au départ futur des CM2 vers la 6e afin d'anticiper d'éventuelles menaces de fermeture de classe. 7 naissances ont été recensées sur la commune en 2024, ce qui permettra de prévoir les effectifs futurs de la Petite Section.
Réunions de rentrée : les réunions de rentrée avec les parents d'élèves se sont déroulées au cours de la semaine du conseil.
Projet « École dehors » : l'enseignante du CE1-CE2 (Marion Tschudi) a soumis une demande pour identifier une parcelle boisée communale, sécurisée et accessible à pied, afin d'y organiser des activités pédagogiques en plein air.

10. Point sur les rendez-vous à la terre

Un travail important a été réalisé lors de la journée de préparation du 5 septembre pour cuisiner et congeler les repas destinés aux artistes et bénévoles. L'organisation a permis d'impliquer de nouveaux habitants de la commune qui ne s'investissaient pas spécialement dans la vie locale jusqu'alors.

Laure Diemert, créatrice locale spécialisée dans le végétal, s'est très fortement mobilisée pour créer les arches et les structures décoratives du site. Le montage des structures s'étalera sur toute la semaine précédant l'événement, mobilisant la salle des fêtes ainsi que des fournitures spécifiques (paille d'Elodie Guerin, terre apportée depuis la tuilerie). L'événement se déroulera du 25 au 27 septembre avec l'inauguration officielle le samedi 26 septembre à la salle des fêtes. Les inscriptions pour les animations et ateliers (dont la visite de la tuilerie) se font directement en ligne sur le site du Colombier des Arts.

11. Convention pétanque

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la convention établie avec le club de pétanque et signée par le président du club Bruno DAGAS. La commune met gratuitement le terrain à la disposition du club. La convention a été établie pour formaliser cet usage, définir clairement le partage des responsabilités et couvrir les aspects liés aux assurances.

À la demande du président du club, la mention de l'installation future d'un petit cabanon pour la buvette a été intégrée dans le texte, même si le maire souhaite que la buvette actuelle soit mutualisée avec les 2 clubs, si cela est possible. Il est toutefois explicitement précisé que la charge financière d'un cabanon pour la pétanque ne sera pas directement assumée par la commune.

La convention prévoit que le club de pétanque doit s'entendre et se coordonner avec le club de foot pour ce qui concerne les évènements sur le site, le stationnement et l'utilisation des outils partagés.

12. Point RIDET

Le conseil communautaire du 10 septembre dernier a validé à l'unanimité la signature par la CCBHS des conventions de fonds de concours et de transfert de maitrise d'ouvrage. La commune a signé la notification de marché le lundi 14/09 et est désormais engagée.

La convention de fonds de concours donne la répartition du coût de la partie périscolaire du RIDET entre les financeurs. La commune règle les entreprises et refacturera à la CCBHS sa partie, déduite du reste à charge de la commune. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Commenailles permet à la commune de piloter les travaux au nom de la CCBHS. Nous associerons les acteurs du périscolaire une fois cette partie des travaux initiée.

« bêta testeur » de la suite, depuis 2024. Le maire et les adjoints testent actuellement la suite pour envisager une mise en place si les outils donnent satisfaction.

16. Délibération n°18/09/2026-05 - Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part de la lettre de remerciement de l'association OncoDoubs pour la subvention qui lui a été accordée.

Il indique qu'aucune demande complémentaire n'a été déposée pour la fête patronale du 25 juillet. Le conseil municipal ne disposant pas du bilan des Commenailler'ies qui se sont déroulées le 28 août, il ne peut pas se prononcer sur une aide à cette manifestation. Monsieur le Maire propose de reporter ce point au conseil d'octobre.

Subvention à l'ACCA

L'ACCA (association de chasse de Commenailles) a sollicité une subvention de 800 € pour l'acquisition d'une chambre froide d'occasion d'un montant de 2 800 €. En contrepartie, elle proposait de mettre cet équipement gratuitement à disposition des autres associations de la commune, sous réserve de l'obtention de la subvention et pendant la durée de son appartenance au comité des fêtes.

Lors de la dernière séance, le conseil avait souhaité connaître la position du comité des fêtes sur l'intérêt de cet équipement et sur les garanties d'un prêt pérenne et gratuit.

Après consultation, il apparaît que :

- Le comité des fêtes n'a pas de besoin régulier d'un tel équipement pour ses animations ;
- Des dispositifs de prêt ponctuel de matériel à coûts réduits existent déjà ;
- La condition d'appartenance au comité des fêtes ne permettait pas de garantir la durée de la mise à disposition gratuite.

Le conseil municipal ne souhaite donc pas cofinancer cet achat, mais décide d'apporter son soutien à l'association par une subvention de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 350 € à l'ACCA.

POUR : 9	CONTRE : 1	ABSTENTION : 5

17. Urbanisme

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
Déclarations de travaux déposées	FLORIANI Antoine	640 Rue Sarrazin	D473	Abri de jardin
	GODARD Noémie et Lilian	190 Rue de la Mine La Piotière	ZL 40	Rénovation toiture + changement huisseries
	-	-	-	-
Déclarations de travaux acceptées	SFCTP	505 Rue des Piochys	B 1457 B 1458	Changement toiture entrepôt
	PEREZ Hélène	115 Rue des Combes	ZP 101	Changement menuiseries
	DOMY Jean-Jacques	445 Rue des Piochys	B 1355	Installation pompe à chaleur air air
	ROSAIN Christophe	20 Rue de la Mine La Piotière	ZL 129	Installation d'une pergola façade ouest
Droit de préemption	Maître Elodie DEPROST	600 Rue des Erables	ZN 71	Pas de préemption
	Maître Ceridwen RICHARD	415 Rue de la Forêt – Le Villarnier	ZW 95	Pas de préemption
CU déposé	GLARMET Christophe	Au Grand Bois	ZH 11	Construction de maisons
CU accepté	Mairie de Commenailles	Lot Sarrazin	D 466	Construction de maisons

18. Informations et questions diverses

- La demande de CU a été acceptée sur une parcelle disponible à la vente, un point d'attention étude de sol et géomètre. Voir le prix de vente en viabilisée ou nue.
- Un contrôle sur les bacs de tri sera effectué par le SICTOM.
- La municipalité a acheté 6 blocs bétons (de ceux loués cet été) afin de sécuriser l'aire de jeux enfants au stade : 1 238,4 € TTC. Certains de ces blocs pourront être utilisés pour sécuriser d'autres accès, car blocs déplaçables.
- Le cimetière sera entretenu autour du 15/10 et correspondra à la troisième prestation afin de soulager le travail de l'employé communal.
- Les haies ont été taillées rue du Piochys, d'autres haies sur le parking de la mairie sont en cours d'entretien.

- La date des vœux 2027 est fixée au samedi 23 janvier

Rendez vous à venir :

- 19/09 répétition générale RDV à la terre
- 24/09 17h30 : réunion avec Sylvie Vermeillet sénatrice
- 25-26-27/09 RDV à la terre
- 01/10 réunion Agences Postales Communales à Sellières
- 02/10 AG de FroCo et ViBo'G (association des parents d'élèves)
- 03/10 commission fleurissement et déco de noël
- du 05/10 au 11/10 opération brioches
- 06/10 AG des secrétaires de mairie à Picarreau - fermeture mairie
- date exercice PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : samedi 17/10 14h – 16h

Fin de la séance à 23h15

Secrétaire de séance

Caroline PARODAT

Maire

Jean-Philippe CLERC

MAIRIE DE COMMENAILLES 39140 - JURA